Avenant au projet d'école 2007-2010

Actions programmées

<u>Actions centrées sur l'environnement de l'école:</u>

◘ Établir un lien entre la classe des adolescents et le collège du secteur:

A. Mise en place d'une convention pour un accueil de la classe des ados au collège Trois Fontaines à raison de 4 heures hebdomadaire.

- Accueil autour des champs professionnels de la SEGPA les lundis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h.
- Objectifs essentiels:
    1. Se confronter avec une autre structure, avec d'autres professionnels.
    2. Vivre des situations différentes : ateliers professionnels, vivre avec d'autres élèves du même âge dans la cour.
    3. Respecter le règlement intérieur et les mesures de sécurité du collège.

B. Mise en place d'une convention pour un accueil des élèves suivant les cours du CNED au CDI du collège Trois Fontaines à raison de deux 1/2 journées par mois.

C. Passage de l'ASSR 1 et de l'ASSR 2 au collège Trois Fontaines.

<u>Actions centrées sur les élèves:</u>

◘ Renforcer l'aide aux élèves:

- Renforcer la mise en place de projets individuels et de PPRE suite aux évaluations;
- Constituer des groupes de compétences afin d'assurer le soutien en français et en mathématiques aux élèves rencontrant des difficultés passagères dans le cadre de la classe et dans le cadre du projet d'école;
- Organiser collectivement le soutien;
- Mettre l'accent sur les compétences transversales;
- Définir le volume hebdomadaire des heures de soutien lors des conseils des maîtres et de cycles en réponse aux besoins constatés (PPRE ou autre);

Suite à la note du 1er février 2008 de Monsieur Xavier Darcos ministre de l'Education Nationale, nous inscrivons au projet d'école:

- Proposer les stages de remise à niveau aux élèves de CM1-CM2 le plus en difficultés:
    1. Diagnostique et bilan de compétences à établir par le maître de la classe.
    2. Rencontre avec les familles et accord préalable pour une prise en charge à raison de 15 heures hebdomadaire sur 5 jours pendant les vacances scolaires (première semaine des vacances de printemps et/ou première semaine de juillet et/ou dernière semaine d'août).
    3. Participation des enseignants sur la base du volontariat.
    4. Gestion des effectifs et organisation des stages par l'inspection de la circonscription.